SOUS
LA TROISIÈME

*Collection publiée sous direction d'*ÉMILE BURÉ

GUY DE LA BATUT

FACHODA

cinquième édition

LIBRAIRIE GALLIMARD

PARIS

nrf

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays, y compris la Russie.

Copyright by Librairie Gallimard, 1932.

JUSTIFICATION

Le nom de Fachoda prononcé si souvent avec passion il y a une trentaine d'années, semble tombé dans l'oubli et à beaucoup ne rappelle plus rien, ou presque rien. A ceux qui jugent avec rapidité et sans réflexion, il semblera peut-être que l'incident de Fachoda soit enterré dans le passé, sous une épaisse couche de cendre, et mérite d'y rester. Et puis, concluront-ils, tant d'études politiques, d'articles, de livres, ont été consacrés à ce pénible épisode de notre histoire coloniale lorsqu'il se produisit, qu'il est au moins inutile aujourd'hui d'évoquer cette page quelque peu honteuse de nos annales, que la Grande Guerre a maintenant effacée

Ces objections à notre ouvrage nous semblent au contraire le justifier.

L'oubli d'un malheur, si malheur il y a eu, pas plus que la mort, n'est une excuse, et n'étouffe les responsabilités.

Quant à l'abondante littérature consacrée à l'évé-

Extrait de la publication

nement le plus important de notre rivalité coloniale avec l'Angleterre à la fin du XIXe siècle, elle ne nous fait nullement craindre de répéter ce qui a déjà été dit, et précisément parce que cela fut inspiré par l'influence encore trop chaude du conflit.

Il nous semble que l'histoire de notre politique extérieure ne peut être convenablement écrite qu'environ vingt-cinq ans après les faits qu'elle commente, quand la fièvre du combat est tombée, lorsque des témoins oculaires, aussi bien que des acteurs importants, survivent et que les événements produisent encore des résultats directs, facilement liables à leur origine. L'histoire diplomatique peut-être plus que tout autre, parce qu'elle est d'une portée essentiellement pratique, doit s'écrire avant la cristallisation de la légende.

Les progrès de la science empêchent que les faits de guerre se reproduisent, mais les causes d'une guerre peuvent se reproduire dans les mêmes conditions et donnent des résultats semblables. Ce sont les lois économiques ou géographiques, plus que l'histoire ou les soi-disant règles historiques, qui déterminent les conflits internationaux.

Il est donc important d'en chercher le caractère permanent dans les contingences des crises mondiales.

Les chefs militaires ont tiré une leçon de leurs échecs pendant la Grande Guerre. Plus utilement, les chefs politiques en tireraient une des explosions qui l'ont précédée.

Extrait de la publication

La prochaine guerre sera certainement différente de la dernière, comme celle-ci l'était de la précédente, mais rien ne prouve qu'elles ne se déclanchent d'une façon identique, ou du moins comparable.

Certaines clauses du traité de Vienne ont été effacées par le traité de Francfort, aboli par le traité de Versailles ; pourtant les batailles de Waterloo, de Sedan et de la Marne ne se ressemblent en rien.

Les antagonismes de frontières, qui aboutissent à une rupture, ont un lien entre eux, si les combats d'une guerre à l'autre n'en ont aucun.

Le récit d'une bataille est académique, celui des motifs d'une déclaration de guerre ne l'est pas.

C'est pourquoi nous avons cherché dans l'étude d'un des plus graves incidents diplomatiques du XIXe siècle ce qui n'appartient plus à un passé défunt, mais ressort du domaine permanent de notre politique extérieure.

LES ORIGINES DE LA QUESTION D'ÉGYPTE

Les prétentions de la France sur l'Egypte remontent à une tradition très éloignée, puisqu'on en voit l'origine dans les dernières croisades.

Sans aller si haut pour les justifier, on doit reconnaître que les relations commerciales sont depuis longtemps des plus étroites entre les deux pays et, qu'en particulier, Marseille entretenait des rapports fréquents avec le Caire et Alexandrie.

On sait que Leibniz proposa à Louis XIV de s'emparer de l'Egypte et que Pomponne lui répondit dédaigneusement : « Les guerres saintes ont cessé d'être à la mode en France depuis Saint Louis ».

Choiseul pourtant reprit le projet après la guerre russo-turque de 1768, mais le traité de Kainardji, en 1774, sauva l'empire ottoman du démembrement.

Joseph II insista en vain auprès de Louis XVI pour que, dans le partage de l'empire ottoman, il s'emparât de l'Egypte, car celle-ci aurait assuré

au commerce français la prépondérance sur celui des Anglais en Orient.

Le Directoire, en 1798, ne fit que tenter d'exécuter le projet que l'ancien Régime semblait avoir préparé sans oser le mettre à exécution.

Si Bonaparte n'avait pas sacrifié la conquête à son intérêt personnel, il est probable qu'elle eût été définitive. L'expédition, qui se préparait à faire un passage entre la Méditerranée et la Mer Rouge et ainsi rendre la France maîtresse de la route des Indes, fut réellement abandonnée et trahie par le général ambitieux. L'assassinat de Kléber, l'incapable direction de Menou, ne permirent pas de réparer la débâcle causée par la défection de Bonaparte.

Il est cependant curieux de constater que la campagne d'Egypte marquait la rupture de la politique traditionnelle de la France en faveur de l'alliance turque que défendit contre nous, et victorieusement, l'Angleterre.

Mais, si l'action militaire de la France en Egypte ne devait pas laisser de trace, l'œuvre scientifique de l'expédition devait en conserver une profonde, que l'occupation contemporaine de l'Angleterre n'a pu même effacer.

Sous le gouvernement de Méhémet Ali, qui eut à repousser une tentative d'invasion anglaise, les savants, les ingénieurs, les officiers instructeurs français, tous ceux qui pouvaient apporter en Egypte un peu de bien-être, de la civilisation, de

la culture européenne, y faire progresser l'industrie, furent écoutés.

Champollion fut ainsi encouragé par Méhémet Ali.

Celui-ci n'en demeurait pas moins foncièrement oriental et, bien qu'il fût né à Cavalla, chercha avant tout à accroître la puissance nationale de l'Egypte. Il expulsa du pays, tour à tour, les Turcs, les Anglais, les Mameluks et conquit le Soudan et la Syrie.

Dans la lutte de Méhémet Ali contre le sultan Mahmoud, la France soutint Méhémet Ali et l'Angleterre, la Turquie.

A la mort de Mahmoud, le premier ministre britannique voulut se venger de Méhémet Ali en n'accordant au pacha l'Egypte qu'à titre viager. Le gouvernement français défendit la thèse opposée, mais Palmerston dévoila, le 15 juillet 1840, un traité de quadruple alliance, constituée par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse contre la France. La quadruple alliance voulait enlever à Méhémet Ali une partie de ses conquêtes, en lui concédant toutefois l'Egypte à titre héréditaire et le pachalik d'Acre. S'il n'avait pas accepté ces conditions dans un délai de seize jours, il devait être complètement dépossédé. Thiers déclara, le 8 octobre, qu'une telle mesure serait considérée par la France comme un motif de guerre ; mais Louis-Philippe le força à donner sa démission et le remplaça par Guizot, le 29 octobre. Devant le bombardement de Beyrouth

Extrait de la publication

et d'Alexandrie, Méhémet Ali céda à l'ultimatum de la quadruple alliance, tandis que Palmerston obtenait par des négociations secrètes avec le Sultan la déchéance du pacha d'Egypte. Pourtant Guizot ayant maintenu la note du 8 octobre, l'Autriche et la Russie abandonnèrent l'Angleterre et, le 31 janvier 1841, demandèrent au Sultan de renoncer à la déchéance de Méhémet Ali et de lui reconnaître le gouvernement héréditaire de l'Egypte. Les grandes puissances réalisèrent l'accord sur ces clauses et le Sultan y souscrivit par les Hathi-schérifs des 13 février et 19 avril 1841, qui sont encore à la base du gouvernement égyptien d'aujourd'hui.

Méhémet Ali accepta, le 10 mai 1841, la convention qui fut ratifiée par traité de Londres, le 13 juillet suivant.

Le successeur de Méhémet-Ali [1] fut son petit-fils, Abbas, homme rétrograde et ennemi de l'influence étrangère en Egypte. Pourtant il accorda, à une compagnie anglaise, la concession du chemin de fer d'Alexandrie au Caire, ce qu'avait refusé Méhémet Ali, conseillé par la France.

Abbas ayant été assassiné en 1849, Mohamed Saïd, fils de Méhémet Ali, prit le gouvernement de l'Egypte où il appliqua une politique libérale, qui comprit aussi bien la suppression de l'esclavage que celle des peines corporelles, tout en punissant férocement les actes d'indiscipline.

1. Il mourut au mois d'août de 1849.

L'ancien vice-consul d'Alexandrie, Ferdinand de Lesseps, qui avait entretenu de bonnes relations avec Saïd, quand Méhémet Ali était pacha d'Egypte, sut intéresser le souverain ami au projet de percement du canal de Suez, inspiré de celui fait par Lepère pendant la campagne d'Egypte et des plans des Saint-Simoniens. La concession du canal et l'autorisation de former une compagnie financière pour l'établir, furent accordées à Lesseps.

L'Angleterre, par tous les moyens, essaya de s'opposer à la réalisation du plan.

L'emprunt de deux millions, émis le 5 novembre 1858, fut souscrit par la France, la Turquie et le vice-roi d'Egypte.

Les travaux du canal étaient commencés quand Saïd mourut en 1863. Ismaïl, fils d'Ibrahim, lui succéda. La Porte lui accorda l'hérédité de père en fils et le titre de Khédive. Ancien élève de l'école de Saint-Cyr, et ayant accompli une mission de Saïd dans notre pays, il était favorable à la France.

Le 18 novembre 1869, le canal de Suez fut solennellement inauguré, et la plupart des travaux publics de l'Egypte furent confiés à des Français.

Ismaïl remplaça le régime des capitulations par trois tribunaux mixtes où quatorze puissances furent représentées. La politique d'emprunts et de gaspillages que suivit le Khédive, l'obligea à vendre ses actions du canal de Suez. Les hésitations du gouvernement français permirent à l'Angleterre de les acheter et d'obtenir trois représentants dans

Extrait de la publication

le conseil d'administration de la Compagnie.

Pourtant Ismaïl parvint à s'annexer tout le haut Nil et à fonder la province d'Equatoria, dont il accorda le gouvernement à l'Anglais Gordon, avant de lui donner celui du Soudan, quand l'Allemand Schnitzler, dit Emin, obtint l'Equatoria.

Pour étouffer la crise financière, Ismaïl créa, le 2 mai 1876, une commission de la caisse publique où les grandes puissances avaient des représentants appointés ; et, en outre, le 18 novembre 1876, il institua deux contrôleurs anglais et français, chargés de surveiller les finances égyptiennes.

Le Khédive dut abandonner le pouvoir absolu et introduire des commissaires européens dans le conseil des ministres égyptiens. Le projet de réduction de la dette et le licenciement d'officiers arabes, considérés comme inutiles, provoquèrent les protestations nationales contre ce régime. Le soulèvement qu'encourageait Ismaïl fut pour un temps enrayé par la déposition du Khédive que les puissances obtinrent le 26 juin 1879 du Sultan. Tewfik, fils du souverain déchu, remplaça son père.

Sous lui se dressa l'officier autochtone Arabi, comme chef du parti national.

Il encouragea l'hostilité des officiers égyptiens contre leurs collègues circassiens et turcs et, comme la révolte des premiers les avaient rendus passibles du conseil de guerre, Arabi et ses amis les délivrèrent, marchèrent contre le palais du Khédive et firent donner sa démission au ministre de la guerre.

Extrait de la publication

Fort de ce résultat, le 9 septembre 1881, Arabi demanda encore le départ du ministre Riaz, le rétablissement des anciens cadres de l'armée, la convocation des notables et l'établissement d'une constitution. Tewfik accéda à toutes ces demandes. Chérif devint président du nouveau cabinet. Aux élections qui suivirent, le parti national triompha. La Chambre qui venait d'être élue vota un budget, contre lequel s'élevèrent les contrôleurs français et anglais. Le Khédive dut s'incliner, au mois de janvier 1882, devant leurs sommations, mais il renvoya Chérif et prit Arabi comme ministre de la guerre.

C'est alors que se posa gravement devant les gouvernements de France et d'Angleterre le problème de l'attitude à prendre en face du mouvement national et xénophobe en Egypte.

Avant de mourir, Thiers avait dit à Gambetta : « Surtout, n'abandonnez pas l'Egypte ! » Gambetta n'eut garde de négliger ce conseil et pendant la durée de son « grand ministère » il s'attacha à maintenir en Egypte le condominium franco-anglais, contre le mouvement dit national, parce qu'il voyait dans ce condominium le seul moyen d'éviter une intervention armée.

Cependant, il ne s'abandonnait pas aveuglément à la remorque de l'Angleterre et blâma notamment la dépêche du 4 novembre 1881 envoyée par le cabinet Gladstone au consul Malet. Devant les manifestations xénophobes d'Egypte, Gladstone avait

Extrait de la publication

cru par cette dépêche esquisser un prudent mouvement de retraite. Le foreign secretary ne désirait que la prospérité de l'Egypte, telle que les firmes l'avaient organisée, et il approuvait le lien de suzeraineté qui unissait la vice-royauté à la Porte, comme seule susceptible de défendre l'Egypte contre la mainmise de l'étranger ; il affirmait en outre n'avoir nullement l'intention de diriger le cabinet égyptien, ni même de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays, si celui-ci ne devenait pas la proie de l'anarchie.

Gambetta voyait dans cette dépêche une marque d'affaiblissement de la coopération franco-britannique. Il profita de la présence à Paris de Charles Dilke, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Angleterre, venu conclure un traité de commerce, pour discuter avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, lord Lyons, sur la conduite à suivre en Egypte. D'après lui, la France et l'Angleterre devraient prendre les mesures nécessaires à conjurer la crise et soutenir le gouvernement de Tewfik. Granville acquiesça au principe d'un accord tout en manifestant la crainte que certaines mesures préventives n'aboutissent à une révolution, qu'elles auraient eu pour but d'éviter.

Gambetta croyait plus dangereux d'attendre les événements que de les prévoir et il proposa une démarche parallèle de la France et de l'Angleterre pour renforcer l'autorité du Khédive.

Le cabinet britannique accepta la proposition de

Extrait de la publication

Gambetta et lui demanda de rédiger un projet de note. Voici celui que Gambetta chargea Challemel-Lacour de transmettre à lord Granville et qui devint le texte de la dépêche du 7 janvier 1882, communiqué à notre consul général, Sienkiewicz :

Monsieur, vous avez été chargé à plusieurs reprises déjà de faire connaître au Khédive et à son gouvernement la volonté de la France et de l'Angleterre de leur prêter appui contre les difficultés de différentes natures qui pourraient entraver la marche des affaires publiques en Egypte. Les deux puissances sont entièrement d'accord à ce sujet et des circonstances récentes, notamment la réunion (le 26 décembre) de la chambre des notables convoquée par le Khédive, leur ont fourni l'occasion d'échanger leurs vues une fois de plus.

Je vous prie de déclarer en conséquence à Tewfik Pacha, après vous être concerté avec Sir Edward Malet, qui est invité à faire simultanément avec vous une déclaration identique, que les gouvernements français et anglais considèrent le maintien de Son Altesse sur le trône, dans les conditions qui sont consacrées par les firmans des Sultans et que les deux gouvernements ont officiellement acceptées comme pouvant seul garantir, dans le présent et pour l'avenir, le bon ordre et le développement de la prospérité générale en Égypte, auxquels la France et l'Angleterre sont également intéressées. Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer par leurs communs efforts à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Egypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard, ne contribue à prévenir les périls que le gouvernement du Khédive pourrait avoir à redouter, périls qui d'ailleurs trouve-

Extrait de la publication

raient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face, et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera dans cette assurance la confiance et la force dont Elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptien.

Lord Granville accepta le projet, en stipulant que les instructions communes n'entraîneraient aucun engagement d'action effective et qu'elles avaient pour but d'exercer une action morale sur le Khédive, et en l'assurant une fois de plus de l'accord de la France et de l'Angleterre.

Lord Lyons transmit l'annonce de l'accord à Gambetta, qui lui répondit le 7 janvier :

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la réponse que Lord Granville l'a autorisée à faire à la communication contenue dans ma note du 30 décembre dernier.

Je me félicite de voir que le gouvernement de Sa Majesté donne son assentiment au projet de déclaration que vous lui avez transmis, sous la réserve que nous ne devons pas nous considérer comme nous engageant par là dans aucun mode d'action particulier. Nous constatons avec plaisir que le gouvernement de la Reine ne se réserve que sur le mode d'action à employer par les deux pays le jour où l'action serait jugée nécessaire ; et c'est une réserve qui nous est commune.

M. Sienkiewiez recevra des instructions pour se mettre en rapport au Caire avec son collègue d'Angleterre et faire la communication de concert avec lui.

Les termes dont se sert Lord Lyons n'impliquent pas de la part de Lord Granville l'intention d'écarter toute hypothèse d'action commune ultérieure. Il refuse seulement de se considérer comme engagé par la déclaration

Extrait de la publication

Extrait de la publication

SOUS LA TROISIÈME

*Collection publiée sous la direction d'*ÉMILE BURÉ

DÉJA PARUS :

ROBERT DREYFUS

LA RÉPUBLIQUE DE MONSIEUR THIERS

BRUNO WEIL

L'AFFAIRE DREYFUS

ALEXANDRE ZÉVAÈS

AU TEMPS DU BOULANGISME

JEAN FRANCE

LIGUES ET COMPLOTS

ÉMILE DE SAINT-AUBAN

LA JUSTICE SOUS LA IIIe

MAURICE POTTECHER

JULES FERRY

C. J. GINOUX

ROUVIER ET LES FINANCES

nrf

Extrait de la publication